

QUELQUES REPÈRES POUR CONTRER LE RACISME

par Jean Hénaire



La capacité dont peut témoigner l'école à faire barrage à la discrimination est de mieux en mieux documentée. Nous savons, par exemple, qu'un peu partout dans le monde se développent des contenus et des pratiques propres à conscientiser les élèves face à la menace raciste et xénophobe. On peut également observer que certains modèles d'enseignement se prêtent mieux que d'autres à l'ouverture à l'Autre, et cela est particulièrement avéré pour ce qui est de l'enseignement de l'histoire. Enfin, notons que la connaissance du droit international des droits de l'homme peut être particulièrement utile dans ce domaine.

La capacidad que puede demostrar la escuela para hacer frente a la discriminación está cada vez más documentada. Nosotros sabemos, por ejemplo, que en varias partes del mundo se desarrollan contenidos y prácticas propias a concientizar a los estudiantes frente a la amenaza racista y xenófoba. Se puede igualmente observar que ciertos modelos de enseñanza están mejor dispuestos que otros, hacia la apertura del Otro, y aquello es verdad en lo referente a la enseñanza de la historia.

The school's potential to act as a site for anti-oppression work is increasingly well documented. For example, we know that practices and curricula are being developed worldwide with the intention of sensitizing students to racism and xenophobia. It is also clear that particular models of instruction are more effective in promoting awareness of the Other. This is of note especially in the teaching of History. Finally, specific knowledge of international and human rights may be of considerable import in this endeavour.

Dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Arthur de Gobineau (1816-1882) affirme la supériorité de la «race» blanche porteuse d'une aptitude civilisatrice. Pour Francis Galton (1822-1911), il y a quelques «races» au sommet qu'il faut à tout prix protéger de la «pollution» par la lignée inférieure. Au siècle dernier, le racisme «scientifique» se développe avec force et atteint son apogée avec le nazisme. S'appuyant tendancieusement sur les travaux de Charles Darwin, on prétend que l'inégalité des «races» est biologiquement et génétiquement fondée.

Aujourd'hui, le racisme emprunte d'autres visages. Selon le sociologue Pierre-André Taguieff, le racisme n'est plus reconnaissable aux formes qui faisaient de lui la bête immonde, aspects haineux et volontiers provocants. Il peut se manifester, ajoute-t-il, sous des habits plus respectables que sont la tolérance et le respect de la différence si bien qu'il devient très difficile d'en décoder le langage. Le racisme peut également se nourrir d'attitudes et de comportements, de croyances et de valeurs qui prédisposent au rejet de l'Autre tels l'ethnocentrisme, la xénophobie et l'ethnicisme.

Il est pourtant bien démontré que le racisme est une construction sociale et, comme l'a écrit le généticien Albert Jacquard, la notion de «race» elle-même est scientifiquement sans fondements. Les recherches des vingt dernières années sur l'ADN ont d'ailleurs montré qu'en moyenne 99,9 pour cent des caractéristiques génétiques de tous les humains sur terre sont identiques et que la différence de couleurs de peau est attribuable à l'adaptation, au cours de l'histoire, de l'humain à des environnements variés.

Mais toutes les preuves scientifiques avancées à ce jour n'ont pas suffi à éradiquer le racisme dans les esprits ni à en prévenir les effets souvent dramatiques comme le montre la triste réalité de conflits récents. Mais à côté de ces drames s'expriment souvent aussi au quotidien des formes de racisme rampant, plus difficile à débusquer, mais dont les effets discriminatoires entraînent leurs victimes sur le chemin de l'exclusion¹. L'école ne peut ignorer ce phénomène ou faire comme s'il n'existait pas. Il faut donc s'employer à bien en cerner les manifestations pour pouvoir ensuite agir pour le contrer. Mais comment ?

Des modèles d'éducation anti-raciste

L'éducation pour contrer le racisme se fait selon différents modèles inspirés des pratiques en cours. Jean-Paul Tauvel, responsable du Centre de ressources «Ville-école-intégration» du Centre national de documentation pédagogique, en France, distingue cinq modèles éducatifs².

1. À la suite des attentats du 11 septembre, à New York et à Washington, le *Tech Law Journal* publiait, quelques jours après les événements, «une longue analyse sur les différents changements législatifs attendus en réaction aux attentats de mardi dernier. En plus des lois sur l'écoute électronique et la surveillance des communications Internet, le Journal prévoit des modifications, entre autres, sur les lois en matière de dispositifs de type GPS dans les téléphones portables, les lois permettant la cryptographie, l'établissement de profils raciaux, etc.» En ligne : www.cyberie.qc.ca/chronik/20010918.html

2. www.laligue.org/Actualites/racecol.html

Le premier modèle est qualifié de «républicain». Celui-ci «pousse à la limite les principes égalitaristes et universalistes de l'école [républicaine] et se traduit concrètement par la négation ou plutôt l'occultation volontaire de l'ethnicité dans le contexte scolaire». Tauvel se demande par ailleurs si ce modèle est toujours en phase avec la société actuelle où se dessine une tendance à l'*ethnisation* des rapports sociaux.

Le deuxième modèle est celui de l'approche morale. Cette démarche vise à réprimer le racisme «par une pression sociale forte, notamment en cas de passage à l'acte, et celle de fixer des interdits en ce domaine.» Elle répond par ailleurs assez bien, selon l'auteur, à l'idéalisme et à l'affectivité d'un public adolescent. Cette approche présenterait par contre le désavantage de s'exprimer «sous une forme manichéenne et peut favoriser une banalisation du racisme, qu'elle considère comme un bloc, sans gradation ni hiérarchisation.» Elle risque surtout – d'ajouter Tauvel – de ne convaincre que les convaincus et de pousser les autres à un repli sur un silence prudent ou hostile qui ne favorise guère le dialogue.

Le troisième modèle est celui de l'approche rationaliste – ou intellectuelle. Il pose que le racisme est une erreur, «une idée fausse nourrie par l'ignorance, et qu'une argumentation rationnelle à base scientifique (unité génétique de l'espèce humaine) ou philosophique (relativité culturelle) est la meilleure arme pour en montrer l'inanité.» Pour Tauvel, cette approche permet de faire «prendre des distances avec certaines situations et de les dédramatiser. Elle a aussi l'immense avantage de postuler

le primat de la raison sur l'irrationnel et la passion, ce qui en fait une démarche éducative et humaniste par excellence.» Par ailleurs, Tauvel se demande si l'analyse rationnelle d'un phénomène aussi passionnel peut suffire à faire taire les préjugés et à convaincre ceux qui ne veulent rien entendre. Enfin, il ajoute que cette approche peut comporter ses limites pédagogiques avec des jeunes enfants davantage sensibles «à d'autres modes d'appréhensions.»

Le quatrième modèle renvoie à une démarche psychologique, «qui part du postulat qu'un véritable changement d'attitude ou de comportement ne pourra effectivement s'opérer que si le sujet met au clair ses propres représentations et attitudes dans sa relation à l'Autre. Cette approche, très prisée dans les pays de culture anglo-saxonne, «s'appuie méthodologiquement sur la libre expression en groupe ou l'auto-analyse individuelle de ces représentations à partir d'études de cas permettant au sujet ou au groupe de se positionner.» Tauvel prend le soin d'ajouter que cette démarche est très «implicante» pour le sujet et pour le groupe, mais facilite le transfert au plan comportemental. Difficile cependant à gérer, ce modèle exigerait une formation de type psychologique aux intervenants.

Le cinquième modèle privilégie une démarche transversale. Pour Tauvel, c'est l'approche la plus pratiquée en milieu scolaire. Elle emprunte «les voies de l'ouverture culturelle ou interculturelle (éducation au développement, sensibilisation à l'immigration, etc.) de l'éducation civique, ou de disciplines scolaires tradition-

nelles comme l'histoire.» Ce modèle débouche, selon Tauvel, sur des actions pédagogiques riches et diverses. Par ailleurs, «aussi intéressante soit-elle, cette approche laisse entière la question du mode de transmission pédagogique et de la réceptivité d'un public scolaire, [...]»

Apprendre à vivre ensemble

Plusieurs enseignants, chercheurs et analystes de l'éducation se sont penchés sur des modèles et pratiques propices à l'apprentissage du vivre ensemble et à la découverte des richesses culturelles dont recèle l'humanité. Un bon nombre de travaux réalisés ont porté sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Ce sont des matières scolaires sensibles qui peuvent tout autant véhiculer des contenus et des valeurs discriminatoires que des idées favorables à la découverte et à la compréhension de l'Autre.

Au début des années soixante, le fondateur de l'EIP, Jacques Mühlenthaler, proposa que l'on révisât les manuels d'histoire tant il fut littéralement sidéré de constater que ceux-ci invitaient à la négation de l'Autre par le nationalisme exacerbé qui s'y manifestait et l'exaltation des faits de guerre sous couvert de patriotisme douteux. Cette question est récurrente et continue de susciter plusieurs débats³. Et lors d'une réunion d'experts organisée par le

3. En particulier autour de l'approche «révisionniste» de manuels scolaires d'histoire. Pour un aperçu, taper : «manuels scolaires», sur le moteur de recherche du *Monde diplomatique*. (www.monde-diplomatique.fr)

Bureau international d'éducation, on se pencha sur la question de savoir comment apprendre à vivre ensemble grâce à l'enseignement de l'histoire et de la géographie⁴.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie s'inscrivait désormais dans un processus de mondialisation des communications, au sens large du terme (échanges commerciaux, information, immigration, etc.). Cette dynamique modifie par le fait même les représentations quotidiennes de l'espace et du temps. Être chez soi et citoyen du monde en même temps appelle ainsi à comprendre la continuité qui relie le chez soi et l'ailleurs. Dans la mesure où les programmes d'études de ces disciplines sont du ressort de l'État, il incombe à ce dernier de jouer à la fois le rôle d'agent interne de cohésion sociale et de promoteur de l'ouverture au monde et de la diversité culturelle.

Pour essayer de comprendre comment l'enseignement de l'histoire et de la géographie peut à la fois contribuer à forger des identités tout en élargissant les perspectives de l'apprentissage de la vie collective, certains ont examiné les modèles dominants de cet enseignement. Ainsi, la

4. Voir : Bureau international d'éducation (1999). «Apprendre à vivre ensemble grâce à l'enseignement de l'histoire et de la géographie». Rapport final du colloque. Genève, 63 pages. [Résumé en ligne]. Accès : www.ibe.unesco.org/International/Publications/FreePublications/andre.htm
Bureau international d'éducation (1998). «Apprendre à vivre ensemble grâce à l'enseignement de l'histoire et de la géographie». *Formation et innovation en éducation*, N° 95. [En ligne]. Accès : www.ibe.unesco.org/International/Publications/Innovation/innohome.htm

documentation recueillie par Bernard Ducret⁵, du Lycée Gabriel Fauré, en France, permet de dégager grossièrement trois modèles d'enseignement pour apprendre à vivre ensemble. L'auteur prend le soin de préciser que ces modèles sont différents, voire antinomiques, et qu'on ne peut établir entre eux aucune hiérarchie car ils s'avèrent tous opérationnels dans la société dont ils sont issus et à l'échelle qui leur a été assignée.

Dans le modèle fermé, l'enseignement de l'histoire et de la géographie se préoccupe essentiellement du territoire national. L'extérieur est ignoré de manière quasi absolue, l'intérieur fait l'objet d'une analyse approfondie et méticuleuse. Ce modèle s'avère opérationnel en cherchant à inculquer une forte identité régionale ou nationale à des enfants qui ne sont pas forcément originaires de l'espace étudié. Pas ou peu de cas est fait de l'existence des minorités, qu'elles soient linguistiques, religieuses, autochtones ou culturelles telles que prises en compte dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Il y a aussi le modèle juxtaposé. Ce serait le modèle le plus fréquent. Il se différencierait du modèle fermé en ce sens que le monde étranger est objet d'études. L'histoire et la

5. La typologie des modèles d'enseignement de l'histoire et de la géographie proposée par Bernard Ducret se base sur l'analyse comparée des manuels scolaires du Mexique, de la Malaisie, de la République Tchèque et de la Bavière (modèle fermé) ; de la France et de l'Italie (modèle juxtaposé) ; de l'Irlande du Nord et de l'Afrique du Sud (modèle relié). Résumé en ligne sur le site de l'Académie de Reims. Accès : http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_99/ducret/article.htm

géographie abordent les pays, les régions, les civilisations les unes après les autres. Ce serait le cas pour la France et, similairement, pour l'Italie, par exemple. Par ailleurs, comme l'observe R. Ferras, de l'IUFM Montpellier, les nouveaux programmes français de géographie proposent différentes échelles de distribution du territoire : locale, régionale, nationale, européenne et mondiale ; le défi consisterait à jeter des ponts entre ces dynamiques spatiales, ce qui amène à débattre notamment de la notion d'«appartenances multiples».

Enfin, il y a le modèle relié. Moins fréquent, souligne-t-on, ce modèle se rencontrerait surtout dans les pays de culture anglo-saxonne. Il s'intéresserait principalement aux acteurs (administrations, entreprises, communautés ethno-linguistiques, individus). On insisterait aussi sur la confrontation des différents points de vue au sein du système-monde. Les approches pédagogiques privilégient les jeux de rôle, les enquêtes, les discussions. L'étude de Ducret cite l'Irlande du Nord et l'Afrique du Sud comme ayant opté pour ce modèle, pays ayant traversé des tensions violentes. Chez ces derniers, l'adoption d'un modèle fermé ne pourrait qu'induire de la crispation et provoquer d'éventuelles nouvelles confrontations. D'autre part, cette approche ne vaudrait cependant pas pour l'ensemble des pays anglo-saxons ; en effet, selon Norman Graves, de l'Université de Londres, le programme anglais de géographie, par exemple, ne ferait que très laconiquement allusion à la construction de l'Union européenne, ce qui témoignerait du peu d'intérêt, au plan politique, vis-à-vis des formes de citoyenneté transfrontalières et des réalités culturelles Outre-Manche.

Par analogie, on peut rapprocher ces trois modèles présentés ci-haut de celui de la *transférabilité* des apprentissages proposé par Charles E. Osgood (1962)⁶. D'après le psychologue, il y aurait trois niveaux de réaction face aux normes culturelles. Au premier niveau, on considère que ses propres normes culturelles sont normales et naturelles. On percevrait toutes les autres comme étrangères, exotiques et «non naturelles». À un deuxième niveau, on reconnaît le fait que les normes culturelles d'autres sociétés sont également des normes au même titre que ses propres normes, mais qu'elles sont autres. Enfin, on reconnaît le caractère relatif et spécifique d'une culture des normes que l'on a. On atteindrait ainsi, par le fait même, un degré supérieur de réflexion sur soi et sur les autres.

Le racisme et le droit international des droits de l'homme

Le racisme ne connaît pas de frontière. Il se répercute à l'échelle mondiale, mais l'humanité, comme l'a dit un jour Martin Luther King, ne peut plus tolérer d'être tragiquement clouée à la nuit sans étoiles du racisme et de la guerre.

D'après Jack Donnelly⁷, le besoin de mettre un terme au refus systématique des droits de l'homme, inhérent au colonialisme, constitua une importante question politique mondiale au cours des années 1950, 1960 et 1970. Et les combats destinés à éliminer toute discrimination fondée

6. Alternative to War and Surrender : Urbana.

7. [En ligne]. Accès : www.civnet.org/civitas/africa/droits/humrts.htm

sur la race et le sexe ont joué un rôle capital dans beaucoup de pays au cours des trente dernières années. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des déclarations, recommandations et conventions en vue de contrer toute forme de discrimination fondée sur la «race», l'appartenance ethnique et culturelle. Il ne s'agit pas ici d'en faire une description détaillée, mais le lecteur trouvera en notes de bas de page des sources d'information permettant d'avoir accès aux contenus désirés.

Au plan du classement thématique des instruments internationaux, c'est sous la rubrique «Lutte contre la discrimination»⁸ que l'on peut retrouver les textes qui renvoient plus ou moins explicitement, selon les cas, au combat à mener contre le racisme. Par exemple, l'article premier de la *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (1962) stipule

8. Voir sur le site du Haut commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies [En ligne]. Accès : www.unhchr.ch/french/html/intlinst_fr.htm

Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid ; Convention internationale contre l'apartheid dans les sports ; Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction ; Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre ; Déclaration sur la race et les préjugés raciaux ; Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

que : «Aux fins de la présente Convention, le terme «discrimination» comprend toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour objet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement [...] ; l'article 2 § 1.a de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* stipule que «Chaque Etat partie s'engage à ne se livrer à aucun acte ou pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et à faire en sorte que toutes les autorités publiques et institutions publiques, nationales et locales, se conforment à cette obligation ;» ; le préambule de la *Déclaration sur la race et les préjugés sociaux* (1978) constate, entre autres, «avec la préoccupation la plus vive que le racisme, la discrimination raciale, le colonialisme et l'apartheid continuent à sévir dans le monde sous des formes toujours renouvelées, tant par le maintien de dispositions législatives et de pratiques de gouvernement et d'administration contraires aux principes des droits de l'homme, que par la permanence de structures marquées par l'injustice et le mépris de la personne humaine et engendrant l'exclusion, l'humiliation et l'exploitation, ou l'assimilation forcée, des membres de groupes défavorisés, [...]» ; enfin, le paragraphe 1 de l'article premier de la *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques* stipule que «Les Etats protègent l'existence et l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l'instauration des conditions propres à

promouvoir cette identité.» Mentionnons également la *Déclaration* issue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance tenue à Durban, en Afrique du Sud, en 2001, en particulier l'article 97 qui pose que l'éducation aux droits de l'homme et à la paix joue un rôle essentiel dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination⁹.

9. www.unhchr.ch/html/racism/Durban.htm

Quelques termes structurants

Antisémitisme : «L'antisémitisme est un phénomène identitaire qui fonctionne sur le fantasme du corps étranger dans le corps d'une nation. La racine, encore moderne de l'antisémitisme, c'est le nationalisme.»

- Selon Rita Thalmann, historienne, professeure émérite, Université Paris-VII¹⁰.

Apartheid : ce mot veut dire *séparation* en africains. C'est une politique de ségrégation raciale qui fut appliquée en Afrique du Sud lors de la victoire du Parti national en 1948. Cette politique restera en vigueur jusqu'aux débuts des années 90. Les Noirs sont écartés des emplois prestigieux ainsi que de la politique et du gouvernement. Les contacts entre les différents groupes sont prohibés. – Selon Philippe Bernard et Jean-Christophe Boucher¹¹.

Colonialisme : «La colonisation c'est la transformation d'un territoire en colonie. Celle-ci est alors soumise à une métropole (c'est-à-dire au pays colonisateur). On parle de colonialisme pour désigner les politiques visant à la constitution d'empires coloniaux. Le colonialisme est donc une forme particulière d'impérialisme. Le terme de colonialisme prend vite une

10. [En ligne]. Accès : www.cidem.org/themes/racisme/rac_infos/eclairages/rac_k005.html

11. [En ligne]. Accès : www.seminaire-sherbrooke.qc.ca/hist/hist5/travaux/apartheid/apartheid.htm

connotation péjorative chez ceux qui y sont hostiles et qui sont désignés alors comme anticolonialistes. Les colonisés originaires des colonies sont dits indigènes ou autochtones tandis que les colonisateurs venus s'y installer sont des colons¹².»

Discrimination raciale : «Dans la présente convention, l'expression «discrimination raciale» vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique.» - Article premier de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

Ethnicisme : «le recours subjectif, symbolique ou emblématique par un groupe d'individus à un aspect quelconque de la culture pour créer une cohésion interne et se différencier des autres groupes.» - Selon Paul Brass, 1991, «Ethnicity and Nationalism». London : Sage. Cité par : Suwanda H. J. Sugunasiri, Centre d'information sur le développement international¹³.

12. <http://perso.club-internet.fr/erra/MARCHAND/colonisation1880-1939.html>

13. [En ligne]. Accès : www.acdi-cida.gc.ca/xpress/exdpdf/exd9809.pdf

Ethnocentrisme : «C'est la tendance à répudier toutes les manifestations culturelles et les comportements éloignés de ceux auxquels nous nous identifions.»

- Inspiré de Claude Lévi-Strauss¹⁴.

Génocide : «le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : (a) Meurtre de membres du groupe ; (b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; (e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.» - Article 2 de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, ONU, 1948¹⁵.

Intolérance : «le fait de porter un jugement négatif sur des manières d'être, de faire et de penser différentes des nôtres ; peut se traduire par le rejet ou l'exclusion de personnes en vertu de critères subjectifs : croyance religieuse, appartenance sexuelle, convictions politiques et philosophiques, couleur de la peau ou même la

14. [En ligne]. Accès :
www.philophil.com/philosophe/levi-strauss/race.htm

15. [En ligne]. Accès :
www.diplomatiejudiciaire.com/DJ/Genocide.html

tenue vestimentaire.» - Selon la Ligue des droits de l'homme¹⁶.

Néo-racisme : «expression fréquemment utilisée pour décrire le racisme contemporain (depuis les «décolonisations»), centré sur le thème de l'immigration et l'idée de l'irréductibilité des différences. Le racisme n'est ainsi plus fondé principalement sur les caractéristiques physiques, mais sur les différences culturelles. Ainsi, les affirmations de supériorité raciales tendent à être remplacées par les différences culturelles. Cette idéologie de différence culturelle, apparaît ainsi, nécessaire à la construction de l'identité d'un peuple ou d'une nation proscrit le mélange culturel ou social car il risquerait de déstabiliser cette identité spécifique. Ainsi, par cette orientation ethnocentrique, la diversité culturelle n'est aucunement perçue comme une richesse sociale mais comme un élément de rejet¹⁷.»

Préjugé : au sens péjoratif, «Opinion adoptée sans examen par généralisation hâtive d'une expérience personnelle ou imposée par le milieu, l'éducation.»
- Larousse en ligne¹⁸.

16. [En ligne]. Accès : www.liguedh.org/Intolerance/page3.htm

17. www.antiracisme.org/html/lexique.html#neoracisme

18. [En ligne]. Accès : <http://larousse.compuserve.com/larousse/dico.htm>

Stéréotype : un cliché, un ensemble figé des convictions à l'endroit d'un individu, d'un groupe. «Une représentation stéréotypée d'un groupe ne se contente pas de déformer en caricaturant, mais généralise en appliquant automatiquement le même modèle rigide à chacun des membres du groupe¹⁹.» - Selon Patrick Y. Chevrel, Université de Nantes.

Xénophobie : «La xénophobie est une hostilité ou une haine à l'égard des étrangers ou de ce qui est étranger. L'identité ethnique est déjà, par elle-même, une exclusion de l'étranger, celui qui, par définition même, n'appartient pas à l'ethnie. L'étranger est la personification de l'Autre. Nous avons tous, spontanément, peur de l'Autre, le non-soi.» - Selon le Réseau d'activités à distance²⁰.

19. [En ligne]. Accès : <http://myweb.worldnet.net/~patrocle/lexique.html>

20. [En ligne]. Accès : <http://rad2000.free.fr/glosdx01.htm>

Jean Hénaire est chercheur en éducation et rédacteur à École et Paix.

Jean Hénaire es Investigador en Educación y Redactor de Escuela y Paz.

Jean Hénaire is a researcher in education and is the editor of School for Peace.